

# Adhésion au GIP

## Contribution statutaire annuelle

### Collège 2 : départements

<b>Adhésion annuelle</b>	15 000 €
--------------------------	----------

### Collège 2 : communes

<b>Nombre d'habitants</b>	<b>Adhésion annuelle</b>
Moins de 500	50 €
De 501 à 1 000	100 €
De 1 001 à 30 000	200 €
De 30 001 à 80 000	500 €
Plus de 80 000	1 000 €

### Collège 2 : EPCI à fiscalité propre

<b>Communautés de communes</b>	<b>Adhésion annuelle</b>
CC inférieure ou égale à 5 communes	100 €
CC supérieure à 5 communes	200 €
Communauté d'agglomération	1 000 €
Métropole	3 000 €

# Adhésion au GIP

## Contribution statutaire annuelle

<b>Collège 3 : autres organismes publics</b>	
<b>Effectif SIRENE</b>	<b>Adhésion annuelle</b>
Inférieur ou égal à 20	100 €
Plus de 20	200 €

<b>Collège 3 : organismes publics/privés à l'échelle départementale et régionale</b>	
<b>Échelle</b>	<b>Adhésion annuelle</b>
départementale	500 €
régionale	1 000 €